

SERVICE DES ANTIQUITÉS.

August?
Le Caire, le 28 Aout 1930.

DIRECTION GÉNÉRALE.

No. I-I/82

Recommandé

Pièces jointes :-

R. D.

Monsieur,

Comme suite à nos précédents pourparlers avec M. Junker et à votre lettre du 20 Juillet dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, conformément à la proposition que nous avons faite au Ministère de l'Instruction Publique et qui a été approuvée par le Ministère des Finances, nous sommes autorisés à vous engager pour achever les fouilles de la nécropole d'Aniba, aux conditions suivantes:-

I-Vous recevrez un traitement mensuel de L.E. 90 (quatre vingt dix livres égyptiennes), pour 6 mois (soit en tout L.E. 540 -cinq cent quarante livres égyptiennes). Ce traitement est, bien entendu, en dehors du crédit de L.E. 1500 qui sera affecté aux dépenses du chantier d'Aniba. Nous ne pouvons engager à nos frais aucun assistant archéologue. Toutefois, nous mettrons à votre disposition un aide photographe (que vous choisira M. Junker) et un écrivain comptable choisi par nous.

2-Une maison sera louée à Aniba et le montant du loyer sera prélevé ^{sur le} crédit de L.E. 1500.

3-Vos frais de voyage ne vous seront payés par le Service que du Caire en Nubie et vice-versa. Votre voyage d'Allemagne au Caire et retour devra être fait à vos frais personnels.

Vous dépendrez uniquement de M. Firth qui en référera au besoin à la Direction Générale. La publication de vos fouilles sera faite par le Service et à ses frais, et non ailleurs, dans la série de l'Archaeological Survey of Nubia. Les résultats des fouilles déjà faites à Aniba avant la guerre par vos soins devront faire partie de cette publication.

En ce qui concerne les antiquités trouvées au cours des fouilles, je tiens à préciser qu'elles appartiennent au Gouvernement Egyptien; mais celui-ci pourra vendre des séries de doubles en donnant la préférence aux fouilleurs.

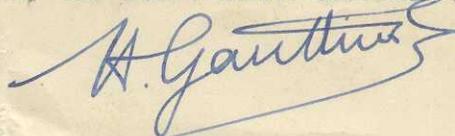
Le Service fournira le matériel nécessaire au campement (soit lit, literie, batterie de cuisine, etc.), comme il l'a déjà fait à M. Emery. Les instruments de photographie et de topographie seront également fournis par le Service à moins que vous ne préfériez apporter les vôtres.

Je vous serais très obligé de vouloir bien me faire savoir, par écrit, si vous acceptez ces conditions. Votre acceptation écrite et la présente lettre constitueront le contrat de votre engagement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur G. Steindorff,
Frischestrasse 10,
Leipzig N 22;
ALLEMAGNE.

Fr. LE DIRECTEUR GENERAL.



Anpuhall
der Drabings-
gera. Dan
Cahautin - Dan
blag now